



**SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
(SCOT)
DU PAYS DU HAUT-DOUBS**

Bilan de la concertation

Document arrêté

le 1^{er} décembre 2022



SOMMAIRE

A / ASSOCIATION DES ELUS A LA DEMARCHE DE SCOT	3
B / L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA) ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE	5
C / LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION	7

A / ASSOCIATION DES ELUS A LA DEMARCHE DE SCOT

La gouvernance du Pays du Haut-Doubs sur le dossier SCoT est la suivante :

- Le conseil syndical

Il a été sollicité aux grandes étapes de construction du SCoT : prescription du SCoT (en 2016), le débat sur le PADD (23 novembre 2021) et à l'arrêt du SCoT (1er décembre 2022).

- Les commissions

Dans chaque commission, il y a 2 représentants de chaque EPCI soit 36 membres, chaque président des 4 EPCI (hors CCGP) préside une commission. Le coordinateur du SCoT est Daniel Defrasne, élu de la communauté de communes du Grand Pontarlier (CCGP).

Pour élaborer le SCoT du Pays du Haut Doubs, ce sont essentiellement les 4 commissions du Pays qui ont été sollicitées tout au long de la démarche pour alimenter les travaux du SCoT :

- la commission « Economie »
- la commission « Environnement et transition énergétique »
- la commission « Aménagement et mobilités »
- la commission « Habitat / logement / urbanisme »

27 rencontres ont lieu sur la phase diagnostic : 9 rencontres pour la commission « aménagement », 14 rencontres pour la commission « habitat », 10 rencontres pour la commission « environnement » ; 11 rencontres pour la commission « économie »

Pour la rédaction du PADD, 3 sessions réunissant les 4 commissions ont eu lieu :

- en mai / juin 2019 : priorisation des axes du SCoT
- en décembre 2019 : approfondissements des 3 axes du SCoT
- en janvier 2020 : armature territoriale

Pour l'élaboration du DOO, les 4 commissions ont été associées à 6 ateliers thématiques :

- « se loger dans le Haut-Doubs », le 1^{er} juillet 2021
- « se déplacer dans le Haut-Doubs », le 1^{er} juillet 2021
- « s'alimenter et gérer les effluents », le 6 juillet 2021
- « vivre dans un cadre agréable et sain », le 6 juillet 2021
- « Produire dans le Haut-Doubs », le 8 juillet 2021
- « Consommer dans le Haut-Doubs », le 8 juillet 2021

A ces ateliers thématiques, les personnes publiques associées ont été conviées ainsi que des partenaires spécifiques pouvant apporter un éclairage sur la thématique (association des commerçants de Pontarlier, ...).

Un atelier de restitution des 6 ateliers thématiques a été fait le 14 octobre 2021 pour statuer sur les prescriptions du SCoT qui ont fait l'objet de discussions.

- **Les points d'étape associant les élus du territoire**

Un point d'étape a été organisé sur le diagnostic du SCoT à La Longeville le 30 janvier 2018. Il a permis de faire un retour sur le travail réalisé dans le cadre des commissions. Un second point d'étape a eu lieu le 8 avril 2021 sur le PADD auprès des élus municipaux et communautaires du Pays du Haut-Doubs. Cette séance a été réalisée en visio au regard du contexte sanitaire.



Point d'étape à La Longeville / Source : AUDAB – janvier 2018

B / L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)

Une première réunion associant les personnes publiques associées (PPA) a été organisée en **septembre 2018** pour présenter les éléments du diagnostic. Lors de cette réunion PPA, les remarques sur le diagnostic ont été nombreuses.



Réunion PPA en septembre 2018 / Source : AUDAB – septembre 2018

A l'issue de cette réunion PPA :

- Des fiches de synthèse ont été réalisées pour faciliter la lecture du diagnostic ;
- Des rencontres bilatérales avec la DDT 25 ont été organisées deux fois par an pour faire un suivi continu de ce dossier. La région Bourgogne Franche-Comté a été associée à compter de l'automne 2021 à ces différents points.

Une **seconde réunion PPA s'est tenue le 8 mars 2022** pour présenter le PADD débattu en novembre 2021 et le DOO travaillé tout au long de l'année 2021.



Personnes 20/251	
CC Frasne Drugeon	🔇
CROZET Denis	🔇
daniel.defrasne@orange.fr	🔇
HAIM Michaël	🔇
Juliette Oury (Web)	🔇
Justine Devaux (CCLL)	🔇
KACZMAR Marie-Jo	🔇
MAIRET HELENE	🔇
Matthieu PEREZ / Pnr Haut...	🔇
n blanco SOLIHA Jura Saõ...	🔇
Ophélie Bornand AUDAB -...	🔇
Philippe PICHOT	🔇
PNR Doubs Horloger - Tani...	🔇
Rene Jacquet	🔇
ROLLET Didier, ARS	🔇
S. Porcheret - CAUE25	🔇
SENGER Regis	🔇

ID de la réunion : 250-166-405

Personnes 20/251	
GTM 1 Mairie de Pontar...	🔇
Acer campestre	🔇
Anne-Lise Ballyet	🔇
CC Frasne Drugeon	🔇
CROZET Denis	🔇
daniel.defrasne@orange.fr	🔇
HAIM Michaël	🔇
Juliette Oury (Web)	🔇
Justine Devaux (CCLL)	🔇
KACZMAR Marie-Jo	🔇
MAIRET HELENE	🔇
Matthieu PEREZ / Pnr Haut...	🔇
n blanco SOLIHA Jura Saõ...	🔇
Ophélie Bornand AUDAB -...	🔇
Philippe PICHOT	🔇
PNR Doubs Horloger - Tani...	🔇
Rene Jacquet	🔇

ID de la réunion : 250-166-405

Liste des présents à la réunion PPA en visio du 8 mars 2022 / source : AUDAB

Des remarques ont été exprimées au cours de cette réunion PPA et certaines ont été reçues par mail dans les jours suivants. Celles-ci ont été intégrées dans une nouvelle rédaction du DOO avant l'arrêt du SCoT. Par ailleurs, des rencontres bilatérales avec l'EPAGE, la DDT 25 et le Pôle milieux humides ont été organisées sur la question de la ressource en eau et des milieux aquatiques, enjeu primordial pour le territoire. Un échange téléphonique avec le PNR du Haut Jura a permis de s'assurer de la bonne prise en compte de la charte du PNR du Haut-Jura.

Parallèlement, des temps d'échanges ont été organisées avec les EPCI ayant engagé un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : la CFD, la CCA 800 et la CCGP.

C / LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

1 - LES MODALITES DE CONCERTATION FIXEES PAR LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION DU SCoT

Les modalités de la concertation inscrites dans la délibération de prescription du SCoT du Pays du Haut-Doubs du 19 mars 2016 sont les suivantes :

- la mise à disposition du public d'un **dossier complété** au fur et à mesure de l'avancement du projet et notamment du « porté à connaissance » de l'Etat au siège du Syndicat mixte aux heures d'ouverture au public,
- la mise à disposition du public d'un **registre** permettant de consigner les observations sur le projet du SCoT au siège du Syndicat mixte aux heures d'ouverture au public. Le public pourra également faire part de ses observations pas courrier adressé au Président.
- la **formalisation d'articles** transmis aux collectivités membres du Syndicat mixte pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication existants de celles-ci (journaux, site internet, affichage public... déjà existants),
- l'organisation de **réunions publiques** d'information et/ou de débats, annoncées par le biais d'une communication préalable sur les supports existants des Communauté de Communes membres,
- l'organisation de **réunions d'information et/ou de débats dit « ateliers SCoT »** destinée principalement aux élus (membres des commissions SCoT des CC) du territoire SCoT, annoncée par le biais d'une communication préalable par les Communauté de Communes membres.

Et tout autre moyen que le syndicat jugera utile au bon déroulement de la concertation.

2 - LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR LA CONCERTATION

Différents processus aux différentes étapes du SCoT ont été mis en place pour répondre à ces différentes modalités de concertation. Ils sont détaillés ci-après.

Sur le SCoT, de manière générale

En 2016, une publication avait été réalisée conjointement par le Pays du Haut-Doubs et la communauté de communes du Grand Pontarlier sur « c'est quoi un SCoT ? ».

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Grand Pontarlier
Communauté de communes

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, acteurs institutionnels, société civile. C'est un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Une démarche
issue d'une volonté politique de préparer collectivement l'avenir du territoire

Un Projet comprenant :

- Un diagnostic partagé
- Une stratégie commune de développement spatial et d'anticipation
- Des règles de jeu à respecter

Une gouvernance locale
à mettre en place pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SCoT

Source : Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, juin 2013

Il vise à définir un scénario de développement du territoire local et une stratégie à mettre en œuvre en cohérence avec tous les acteurs concernés.

Quel périmètre pour le Pays du Haut-Doubs ?

Le SCoT est porté par le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs et regroupe l'ensemble du territoire des communautés de communes du Grand Pontarlier, de Montbenoit, d'Altitude 800 (Levier-Vai d'Osiers), du Plateau Frasné-Dragon ainsi que celle du Mont d'Or et des Deux Lacs.

- CC du Grand Pontarlier
- CC du Pays de Montbenoit
- CC Altitude 800
- CC Plateau de Frasné et du Val de Dragon
- CC du Mont d'Or et des Deux Lacs

Quels enjeux ?

L'objectif principal du SCoT est d'imaginer quel sera le Pays du Haut-Doubs à l'horizon 2040. Ses principaux domaines d'actions sont sociaux, économiques et environnementaux.

Les thèmes à aborder sont :

- Définir l'armature spatiale du territoire ;
- Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale ;
- Limiter la consommation d'espace ;
- Préserver les espaces à usage ou à potentiels agricoles, forestiers ;
- Maîtriser les énergies et les émissions de gaz à effet de serre ;
- Utiliser avec efficacité des ressources naturelles ;
- Développer les communications électroniques ;
- Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial ;
- Organiser les déplacements et les mobilités ;
- Protéger la biodiversité et la Trame Verte et Bleue (TVB) ;
- Valoriser le paysage et le patrimoine bâti ;
- Prévenir les risques ;
- Prévenir les pollutions et les nuisances ;
- Aborder d'autres spécificités du territoire...

Source : Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

Les politiques du SCoT contribuent à consolider deux composantes essentielles du territoire :

- Le territoire aménagé et urbanisé
- Le territoire protégé et préservé

La démarche du SCoT assure équilibre, cohérence, anticipation, planification et programmation.

Le rôle de la Communauté de communes du Grand Pontarlier
Le CCGP participe pleinement à l'élaboration du SCoT à travers une commission d'élus et la mobilisation de ses services administratifs et techniques. Ils mutualisent les réflexions, les moyens et les énergies en vue de faciliter la définition, la conduite et l'évaluation des actions concourant à un aménagement et un développement durable du territoire.

Quelles échéances ?

Année	Événement
2013	Définition du périmètre
2013 à 2018	Diagnostic, Évaluation environnementale et concertation
2015 à 2018	Création d'un comité mixte pour porter l'outil SCoT
2016	Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
2017 à 2018	Élaboration du Document d'Orientation d'Objectifs (DOO)
2018	Enquête publique et approbation
2018	Finalisation : concertation opérationnelle sur les documents d'urbanisme locaux
2020	

Association Pays du Haut-Doubs
Maison de l'intercommunalité
22, rue Pierre Déchanet - BP 49 - 25301 Pontarlier Cedex
M. Philippe PICHOT - Tél. 03 81 46 59 17
secretariat@haut-doubs.org - www.haut-doubs.org

Grand Pontarlier
Communauté de communes

Publication « QU'est-ce qu'un SCoT ? » source : CCGP / Pays du Haut Doubs - 2016

Sur le diagnostic et la connaissance du territoire

En 2017, 6 visites ont été organisées, associant élus, habitants, associations :

- une visite découverte « paysage... », le vendredi 14 avril 2017 de 16h00 à 18h00 -la Longeville
- une visite découverte « PROLIGNIUM... », le vendredi 21 avril 2017 de 16h00 à 18h00 - Frasné
- une visite découverte « SOLIBOIS... », le vendredi 26 avril 2017 de 15h00 à 17h00 -Levier
- une visite découverte « patrimoine ordinaire... », le vendredi 12 mai 2017 de 16h00 à 18h00 – Remoray-Boujeons
- une visite découverte "eaux...", le vendredi 16 juin 2017 de 16h00 à 18h00 -la Cluse et Mijoux
- une visite découverte "forêt...ONF", le vendredi 30 juin 2017 de 16h00 à 18h00 – Pontarlier

Préalablement à ces visites, un communiqué de presse avait été envoyé à la presse locale, L'Est Républicain.

« Le SCoT interroge le Haut-Doubs »

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) mobilise l'ensemble des acteurs du territoire du Pays du Haut-Doubs afin de définir une stratégie d'avenir. La démarche vise dans un premier temps à scruter le territoire afin d'élaborer un diagnostic. Le syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs pilote cette démarche. Dans ce cadre, des visites ouvertes à tous permettent d'enrichir l'état des lieux.

Les élus du syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs travaillent en commission depuis juin 2016, afin de construire ensemble l'état de lieux du territoire. Cette démarche de projet vise à élaborer un diagnostic, préalable nécessaire au choix d'un cap (PADD- plan d'aménagement et développement durable) et de la formalisation de règles (DOO- document d'orientation et d'objectif). Dans le cadre de cet « état des lieux », des ateliers sont prévus avec les acteurs locaux ainsi que des visites ouvertes à tous.

Les commissions d'élus du syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs (Habitat, Environnement, Economie et Aménagement) interrogent les données afin de formaliser un bilan. En parallèle, les ateliers permettent aux spécialistes et aux services administratifs d'enrichir les données inventoriées et de formaliser un diagnostic autour des thématiques définies par le code de l'urbanisme.

Les visites visent à enrichir les données recensées et à les confronter avec les réalités de terrain. Les thématiques du paysage, de développement économique local de la filière bois, du patrimoine ordinaire, d'extension-densification, des zones humides... ont été retenues à ce jour. Les visites sont ouvertes à tous afin de construire ensemble l'état des lieux.

Rendez-vous pour les visites :

Le vendredi 14 avril 2017 de 16h à 18h à la Longeville- vers Montbenoit (devant la mairie) pour un parcours « découverte des paysages »

Le vendredi 21 avril 2017 de 14h à 16h pour une découverte de l'entreprise Pro Lignum à Frasne

Le mercredi 26 avril 2017 de 15h à 17h pour une visite de l'entreprise Solibois à Levier

Le vendredi 12 mai 2017 de 16h à 18h à Remoray Boujeon (devant la mairie) autour du « patrimoine ordinaire »

Renseignements

 <p>Syndicat mixte Pays du Haut DOUBS</p>	<p>Contact Presse Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs 22, rue Pierre Déchanet Tél 03 81 46 59 17 Directeur/ Philippe PICHOT</p>	<p>Inscription aux visites c.rivet@grandpontarlier.fr Animateur SCoT/ Claire RIVET Tél 06 32 56 04 80</p>
--	---	--

En 2018, deux nouvelles visites ont été organisées en lien avec les éléments discutés dans le cadre du diagnostic :

- visite d'un "centre bourg", le vendredi 8 juin 2018 de 16h30 à 18h30 - RDV devant la mairie de Gilley
- visite sur le thème "extension/ densification", le vendredi 22 juin 2018 de 16h00 à 18h00 - RDV devant la mairie de Jougne

Ces deux visites ont fait également l'objet d'un communiqué de presse.

Sur le projet politique et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

En complément des visites organisées dans le cadre du diagnostic, deux nouvelles visites ont été organisées en 2019, sur des enjeux évoqués dans le cadre du PADD :

- Les entrées de ville à Vaux-et-Chantegrue, le vendredi 7 juin 2019
- L'aménagement du centre d'une commune à Maison-du-Bois-et-Lièvermont, le vendredi 14 juin 2019

Pour alimenter ces deux visites, des questionnaires ont été réalisés à destination des participants.

Par ailleurs, une réunion publique présentant le projet politique et le DOO a été réalisée dans chacune des intercommunalités du Pays du Haut-Doubs en mai-juin 2022 :

- **POUR LE GRAND PONTARLIER** : SALLE ESPACE DES RIVES DU DOUBS/ DOUBS LE 24 MAI 2022 À 18H30
- **POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS** : SALLE DES VALLIERES À LABERGEMENT STE MARIE ; LE 31 MAI 2022 À 18H30
- **POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTBENOÎT** : SALLE D'ACCUEIL DE MAISON DU BOIS ; LE 2 JUIN 2022 À 19H00
- **POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON** : SALLE D'ANIMATION DE FRASNE, LE 16 MAI 2022 À 19H00
- **POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALTITUDE 800** : SALLE CULTURELLE - RUE CHARLES DE GAULLE - LEVIER LE 23 MAI 2022 À 18H30

Préalablement à ces réunions publiques, une information a été diffusée sur les sites internet du Pays du Haut-Doubs et des communautés de communes mais aussi via la presse locale (L'est Républicain), les bulletins communautaires et communaux. Pour la communauté de communes du Grand Pontarlier, l'information a également été diffusée via les réseaux sociaux (Facebook).

The collage consists of three distinct parts. On the left is a newspaper article from 'L'est Républicain' titled 'Les secrets du cimetière' (The secrets of the cemetery) from Pontarlier. The article discusses the Saint-Roch cemetery and mentions visits by Jean-Yves Frelat. In the center is a photograph of a wedding ceremony in Pontarlier, featuring Aïcha and Mustapha. On the right is a flyer for a public meeting ('Réunion Publique') organized by the SCoT du Pays du Haut-Doubs, scheduled for May 24, 2022, at 18h00, in the 'Espace des rives du Doubs à Doubs'.

Extrait de L'Est Républicain du dimanche 22 mai 2022



VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

HABITANTS, ELUS, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS... SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE SCOT DU HAUT-DOUBS, DES RÉPONSES VOUS SERONT APPORTÉES LORS DES RÉUNIONS PUBLIQUES ORGANISÉES DANS CHACUNE DES INTERCOMMUNALITÉS DU PAYS DU HAUT DOUBS AVEC NOTRE PARTENAIRE: L'AUDAB

- POUR LE GRAND PONTARLIER :
 - > SALLE ESPACE DES RIVES DU DOUBS/ DOUBS LE 24 MAI 2022 À 18H30
- POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS :
 - > SALLE DES VALLIÈRES À LABERGEMENT STE MARIE ; LE 31 MAI 2022 À 18H30
- POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTBENOÎT :
 - > À LA SALLE D'ACCUEIL DE MAISON DU BOIS ; LE 2 JUIN 2022 À 19H00
- POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON :
 - > À LA SALLE D'ANIMATION DE FRASNE LE 16 MAI 2022 À 19H00
- POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALTITUDE 800 :
 - > À LA SALLE CULTURELLE - RUE CHARLES DE GAULLE - LEVIER LE 23 MAI 2022 À 18H30

Extrait du site internet du Pays du Haut-Doubs – 9 mai 2022



Extrait du site internet de la CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs 9 mai 2022

L'information a été également relayée sur les sites internet des communes du Pays du Haut-Doubs.



Extrait du site internet de la commune de Frasne 16 mai 2022

Lors de ces 5 réunions publiques, 240 personnes (élus, associations, habitants, ...) se sont déplacées pour exprimer leurs attentes ou leurs remarques suite à la diffusion d'un diaporama en séance synthétisant le PADD et le DOO du SCoT du Haut Doubs.



*Photos de la réunion publique à Doubs le 24 mai 2022
(source : Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs- mai 2022)*

Les remarques émises lors de ces 5 réunions publiques ont porté sur les sujets suivants :

- Calendrier et mise en compatibilité des PLU/PLUi au regard du SCoT
- ZAN / consommation foncière : deux visions entre l' élu et l'habitant, compensation à quelle échelle ?
- Urbanisation dans les lacunes / rétention foncière
- Eau / Assainissement : réduire à la source, gouvernance, sources abandonnées
- Mobilité : lien France / Suisse, Doubs / Jura, offre ferroviaire, ligne du Coni'Fer, tour du Lac, ...
- Armature territoriale et rôle des centralités
- Développement des zones d'activité « communales »
- Préservation du bâti : couleur des toitures
- Végétalisation des constructions : toitures terrasses, espaces verts sur les bâtiments
- Stationnement dans le cas de réhabilitation de fermes (lors de la création de 10 à 20 logements)
- UTN : extension du site de l'Enclos pour le championnat suisse
- Protection de la forêt, implantation de plateforme bois et des scieries
- Paysages remarquables : dolines, affleurements rocheux, ...
- Risque incendie : rôle des citernes
- ENR : potentiel du photovoltaïque en toiture

Suite à ces réunions publiques, le syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs a réuni le 22 juin 2022, les 4 commissions, pour arbitrer sur les différentes remarques émises en réunion publique.

A l'issue de ces 5 réunions publiques, le SCoT du Haut Doubs a fait l'objet d'un article dans la Presse écrite locale, La Presse Pontissalienne de septembre 2022, dans le cadre d'un dossier spécial sur le fait frontalier « L'Eldorado suisse promet encore de belles années ».

● **Pays du Haut-Doubs** S.C.O.T.

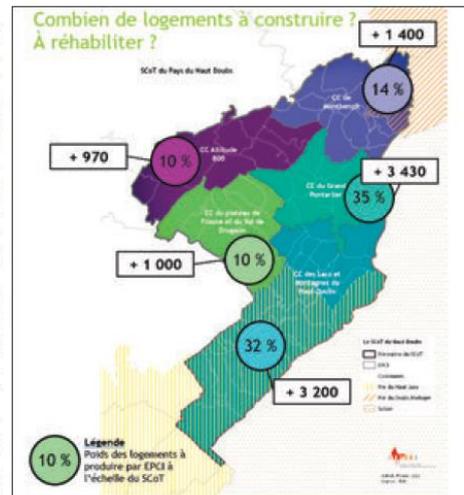
15 000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans

Corollaire de la dynamique frontalière, l'attractivité du Haut-Doubs sera toujours d'actualité dans les années à venir. L'organisation de cette croissance se fera dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) du Pays du Haut-Doubs. Un compromis à enjeux multiples.

Le foncier est très convoité sur la bande frontalière où l'offre est bien inférieure à la demande. Entre 2006 et 2018, cela représente 46 hectares de terres qui ont été urbanisés chaque année à l'échelle du Pays du Haut-Doubs. "L'idée générale du S.C.O.T., c'est d'avoir la répartition la plus efficace possible des surfaces à construire", résume Daniel Defrasne, le coordinateur du dispositif engagé depuis 2016. A la différence d'autres S.C.O.T., celui du Pays du Haut-Doubs mise sur la proximité avec une forte implication des élus de chaque com'm concernée : C.C.A. 800, C.F.D., Grand Pontarlier, Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, communauté de communes de Montbenoit. "On a déjà organisé près de 80 réunions en tournant entre les com'm. On travaille avec l'appui des techniciens de l'Agence d'Urbanisme Besaçon centre Franche-Comté", poursuit Daniel Defrasne. "Le S.C.O.T., c'est juste du bon sens", annonce Elsa Lonchamp de l'Agence d'Urbanisme A.U.D.A.B. en charge de la planification du S.C.O.T.

Aujourd'hui, 65 % de la population du Pays du Haut-Doubs vit déjà à Pontarlier et les bourgs-centres, 35 % résident dans les villages et hameaux. "Avec le S.C.O.T., l'Etat demande de conserver un rapport 70 %-30 % en faveur des lieux de centralité où l'on trouve le plus de services." Selon l'I.N.S.E.E., le territoire doit se préparer à accueillir 15 000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans. Soit 10 000 nouveaux logements à créer au rythme de 500 logements par an. "On doit être en mesure de répondre à une telle évolution de façon organisée et non plus par opportunité", souligne Daniel Defrasne. Deux com'm sont particulièrement concernées : le Grand Pontarlier et Lacs et Montagnes du Haut-Doubs qui accueilleraient à elles seules plus de 75 % des nouveaux logements dans les bourgs-centres et les pôles de proximité. "Les règles d'urbanisation sont toujours similaires en privilégiant dans l'ordre, la réhabilitation des bâtiments existants puis les dents creuses avant d'envisager une extension de l'espace bâti", note Elsa

Lonchamp. Plusieurs points d'incertitude planent encore sur le S.C.O.T. Pays du Haut-Doubs. "On espère que les spécificités de la bande frontalière seront prises en compte au niveau du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de Bourgogne-Franche-Comté qui fixe les orientations cadre des S.C.O.T., notamment sur la question du Zéro Artificialisation Nette. Cette éventualité serait tout simplement inenvisageable chez nous et ne ferait que repousser l'urbanisation plus à l'ouest avec les problèmes d'encombrements des axes et de rallongements de déplacements", s'inquiète Daniel Defrasne. Le S.C.O.T. prévoit aussi une réduction de 50 % des surfaces urbanisées d'ici 2031. Le calcul de ce taux prend en compte les surfaces urbanisées depuis 2021 donc inutile, Mesdames Messieurs les élus, de chercher à augmenter les zones constructibles dans les P.L.U. L'arrêté du S.C.O.T. est programmé le 9 novembre prochain. Il sera ensuite soumis à l'avis des communes puis à enquête publique avant son approbation par le Pays du Haut-Doubs. "Il sera opérationnel en septembre 2023 juste après le contrôle de légalité par les services de la Préfecture", annonce Elsa Lonchamp. ■



Sur les 10 000 logements prévus par le S.C.O.T., plus de 75 % seront localisés entre le grand Pontarlier et la com'm des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (image A.U.D.A.B.).

En conclusion,

La concertation, telle qu'elle a été menée, a su conjuguer le respect des dispositions procédurales fixées dans la délibération du 19 mars 2016 et la mise en place d'actions permettant aux citoyens d'être informés et entendus. Les objectifs que le Syndicat Mixte s'était fixés ont donc été atteints dans la mesure où l'information a été diffusée et débattue à l'échelle du département.

De plus, l'association des services de l'État (DDT, ARS, ...), des collectivités locales (conseil départemental, intercommunalités, communes), des chambres consulaires, des territoires voisins et d'autres partenaires (PNR, ...) à la réalisation du SCoT à travers des ateliers de travail a permis de faire évoluer le projet de SCoT tout au long de sa procédure d'élaboration.